

LE MONUMENT AUX MORTS DE TRÉLÉVERN

PAR PHILIPPE CARMILLAT

La publication de l'ouvrage de Yann Lagadec, maître de conférences à l'université de Rennes 2, relatif aux monuments aux morts de la Grande Guerre dans les Côtes-d'Armor, est l'occasion d'évoquer celui de Trélévern, installé près de la sacristie de l'église. Inauguré le 11 novembre 1921, outre son rôle d'objet de mémoire, il reflète bien les caractéristiques de la société du Trégor du 1^{er} quart du XX^e siècle : l'érection du monument s'inscrit dans un phénomène d'ampleur sans précédent, qui montre le traumatisme subi par la société du fait de la disparition des civils mobilisés ; il est fait appel à l'une des plus importantes entreprises de sculptures de symboles religieux et de monuments funéraires pour édifier la structure dans le granite et le kersanton, roches présentes depuis des siècles dans l'environnement des habitants ; enfin, la présence marquée des symboles religieux illustre la place de la religion catholique dans la vie des bourgs du Trégor et de celui de Trélévern en particulier.

1 Le contexte historique

Ce paragraphe emprunte le contexte historico-social décrit par Yann Lagadec, dont l'ouvrage¹ retrace le contexte historico-social ayant prévalu à l'édification des monuments aux morts tels qu'on les voit encore dans nos communes.

Dès le 15 juillet 1915, la municipalité de Quemper-Guézennec décide la mise en place d'un monument « *pour perpétuer le souvenir des enfants de la commune tombés glorieusement au Champ d'Honneur* ». Sans doute, une des premières en France, cette décision marque le début de l'édification de tels monuments. Leur nombre sera sans commune mesure avec le dénombrement des réalisations ultérieures à la guerre 1870-1871. Cette période d'édification de masse se poursuit jusqu'au milieu des années 1920.

C'est bien le caractère particulier de la Grande Guerre qui conduit à mobiliser les ressources et les volontés pour entreprendre ces chantiers communaux. Cette fois-ci, les combattants (« *Les Poilus* ») sont des civils mobilisés, souvent pères de famille et toujours insérés dans la société locale. Leur mort en masse frappe les esprits avec une plus grande acuité que celle des soldats des guerres précédentes, dont les longues périodes de service et d'éloignement atténuaient leur disparition. C'est l'hommage aux citoyens-soldats, qui se substitue à celui aux « *grands hommes héroïques* ». L'érection de monuments procède quasi-exclusivement d'une décision locale, celle du maire et du conseil municipal, même si l'initiative peut en revenir aux associations d'anciens combattants, à des comités locaux créés pour l'occasion et plus rarement à un mécène de la commune.

Le choix de l'emplacement prend souvent une dimension symbolique : « *connotation plutôt funéraire dans le cimetière, religieuse près l'église, il sera a priori, plus civique, voire républicain, s'il est établi sur une place publique ou près de la mairie*² ». Dans les Côtes-du-Nord, 70% des monuments sont installés à proximité directe de l'église.

Le coût du monument dépend bien sûr de sa complexité, de sa grandeur, de son caractère original voire unique. Son financement est assuré par plusieurs sources, très diversifiées : le budget municipal y compris par un éventuel emprunt, les bureaux de bienfaisance ou autres comités locaux, les dons et legs privés, la souscription, les subventions de l'État et les bénéfices d'événements organisés pour l'occasion.

L'État a voulu encadrer les projets communaux. La décision du préfet des Côtes-du-Nord, datée du 15 juillet 1920³, traite notamment des « *monuments commémoratifs aux soldats morts pour la Patrie* ». La circulaire dresse les obligations à respecter par les maires du département quant à l'érection de tels monuments. Par son intermédiaire, l'État intervient dans les champs des autorisations de construction, de financement avec l'attribution de subventions, au moins jusqu'en 1925, mais également pour les aspects artistiques des monuments soumis à l'approbation d'une commission d'examen départementale et enfin, pour le respect strict

¹ LAGADEC Yann, *Les monuments aux morts de la Grande Guerre dans les Côtes-d'Armor (1914-2020)*, Edition A l'ombre des mots, Guingamp 2020. Disponible à la bibliothèque de l'ARSSAT.

² Ibid p.56.

³ AD22 Recueil des actes administratifs des Côtes-du-Nord, août 1920.

de l'application de la loi de 1905 sur la séparation de l'église et de l'état et l'interdiction d'usage des symboles religieux sur les monuments élevés sur le domaine public. L'étude des échanges entre les maires et la préfecture montre cependant les difficultés à respecter l'ensemble de ces directives.

Les 2/3 des monuments des Côtes d'Armor, sont érigés sous forme de stèles et d'obélisques, suivant en cela ceux érigés en mémoires des combattants de la guerre franco-prussienne de 1870. La simplicité de leur forme permet de recourir aux artisans locaux, ceci sans prétention artistique. Sur une autre série, on trouve les représentations de « Poilus », isolés ou en groupe. Pour la plupart, ils sont issus d'entreprises spécialisées qui les fabriquent en série et fournissent ensuite l'ensemble de la France. D'autres sont des œuvres inédites, dues à des sculpteurs reconnus au niveau régional ou national.



Figure 1 : La stèle de Ploulec'h.



Figure 2 : Le Poilu de Louargat.



Figure 3 : La Douleur de Tréguier⁴.

Enfin, certains monuments aux morts mêlent l'aspect laïque à la symbolique religieuse, comme celui de Trélévern dont nous détaillerons la composition.

2 Deux monuments pour honorer les Morts pour la France à Trélévern

2.1 La plaque commémorative à l'intérieur de l'église

En ce qui concerne Trélévern, il existe deux formes d'hommage aux Morts pour la France : le monument aux morts aujourd'hui en place dans l'ancien cimetière et la plaque commémorative émaillée, exposée dans l'église près des fonds baptismaux.

On lit en entête l'inscription « TRELEVERN, A SES ENFANTS 1914 1918 » puis près du bord inférieur, « MORTS POUR LA FRANCE ». Les noms de 30 soldats décédés sont mentionnés sous forme de médaillons, dont 26 avec une photographie. Le modèle de cette plaque est assez courant, il se retrouve par exemple sur le monument aux morts paroissial de l'Île de Bréhat. Nous verrons plus loin que le nombre et les noms inscrits ici comportent des différences avec ceux du monument extérieur et des autres sources.

Des recherches plus approfondies aux archives départementales et diocésaines devraient permettre d'identifier sa date et ses modalités de réalisation.



Figure 4 : Plaque commémorative Église de Trélévern.

⁴ Œuvre du sculpteur Francis Renaud (1887-1973).

2.2 Le monument aux morts et ses symboles

2.2.1 L'installation d'origine

Comme indiqué sur **la face postérieure du socle** de la croix, le monument aux morts de Trélévern est « *inauguré le 11 novembre 1921, en présence du maire, Arsène Allain, de son adjoint Guillaume Poncin et du recteur de l'église Sainte-Anne, Alain Salliou* ». Il a été érigé par souscription communale.

L'ensemble est en kersanton et l'œuvre du sculpteur Yves Hernot (1861-1929) (signature) qui dirigeait les ateliers Hernot de Lannion à l'époque. L'entreprise a sculpté, de 1844 à 1932, un millier de croix et calvaires ainsi qu'une multitude de monuments funéraires. Les roches utilisées étaient principalement le granite ou le kersanton.

Initialement, le monument fut installé en lisière immédiate du mur de l'enclos, avec un décrochement dans ce dernier pour positionner deux obus en déport (fig. 5). Il est de ce fait visible de l'espace public sans avoir à rentrer dans le cimetière (fig. 6). Le socle était installé sur une base plus importante.

L'ensemble du monument était encadré par 6 obus. De 1919 à 1921, les communes sont autorisées par décret présidentiel, à demander à l'État, de leur fournir « *des trophées de guerre* » qui pouvaient être des canons, des mitrailleuses, des mortiers ou des obus, le plus souvent pris à l'ennemi. Ces trophées sont alors disposés autour ou près des monuments.

Après la Seconde Guerre mondiale, la structure a été modifiée pour pouvoir insérer une plaque de granit rappelant les noms de ces nouveaux soldats morts. Les deux obus du mur ont été retirés et la plaque apposée de façon à être lue de la voie publique (fig. 7)

Le monument, tel que nous le voyons aujourd'hui a été inauguré le 21 avril 2005, par le maire de Trélévern, François Bourriot. Placé près de la sacristie et du transept de l'église, dans l'espace laissé libre par le déplacement du cimetière, il intègre alors, sur sa base, une plaque en granite rose, mentionnant la liste des enfants de Trélévern morts pendant les guerres de 1914-1918, 1939-1945, guerre d'Indochine et guerre d'Algérie.

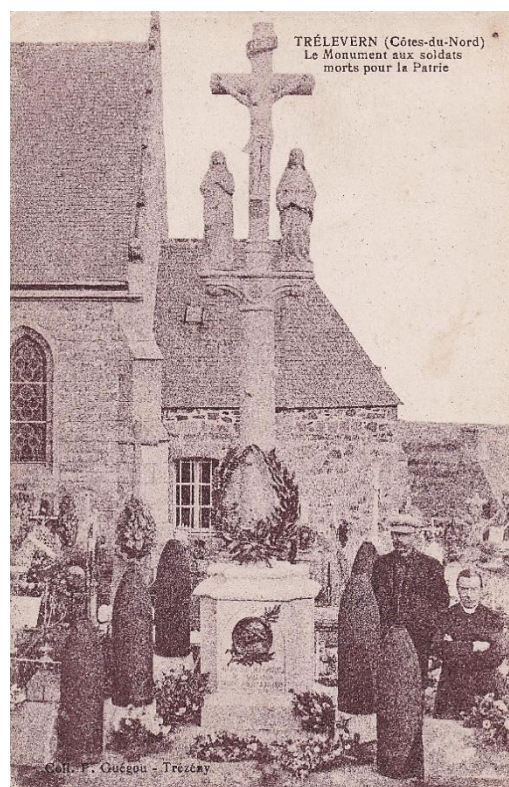


Figure 5 : Inauguration 11 novembre 1921.



Figure 6 : L'église, le cimetière et le monument aux morts.

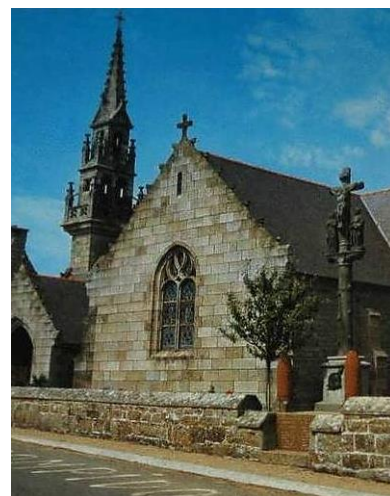


Figure 7 : Monument en 2004.

2.2.2 Sa composition

Dans sa structure initiale, le monument de Trélévern se compose **d'un socle avec sur sa face avant**, l'inscription « A LA GLOIRE DES ENFANTS DE TRELEVERN MORTS POUR LA PATRIE » et d'un médaillon en bronze, signé Louis Hernot (1894-1971), frère d'Yves Hernot fils.

Sur les deux faces latérales du socle, les noms des soldats disparus, gravés à l'origine, sont aujourd'hui peu visibles.

Le décor représente un poilu de profil, casqué et supporté par les lauriers de la gloire, avec la mention « 1914-1919 ». L'année 1919 peut surprendre. Il faut pourtant se rappeler que le traité de paix n'est signé à Versailles que le 28 juin 1919 et appliqué qu'à partir du 10 janvier 1920. Malgré l'Armistice du 11 novembre 1918, l'état de guerre se poursuit, avec des soldats qui ne sont pas encore démobilisés.

A l'origine, des palmes de la victoire surplombaient la sculpture en bronze. Elles ont disparu du monument lors de son déplacement en 2005.



Figure 8 : Monument en 2021.



Figure 9 : Médaillon
signé Louis Hernot.

Deux décorations sont accrochées côté cœur sur la poitrine du soldat. De gauche à droite, l'une semble être la Médaille militaire, l'autre la Croix de Guerre. Le soldat porte également une fourragère sur l'épaule gauche. Sur les sous-tâches de son col, on peut lire le nombre « 48 ». Il correspond au 48^e Régiment d'Infanterie (48^e RI) qui se mobilisa à Guingamp et était formé aux quatre-cinquième par des Bretons. Sa devise est « *Dur comme roc* ». Il est titulaire de la Croix de Guerre 1914-1918, d'où la fourragère⁵ que porte le soldat sur l'épaule gauche. Après sa mobilisation, le 48^e RI part de la caserne de La Tour d'Auvergne de Guingamp, le 5 août 1914, se regroupe le 7 août à Vouziers dans les Ardennes pour marcher à l'ennemi. Parmi les soldats dont les noms sont inscrits sur le monument, au moins 4 appartenaient à ce régiment ou à l'un de ses dérivés, comme le 248^e RI, régiment de réserve du 48^e, qui lui part de Guingamp le 7 août pour Rethel, également dans les Ardennes⁶.

On retrouve cette même plaque de bronze sur plusieurs monuments aux morts du Trégor et dans quelques villages ailleurs en France, par exemple : Plouëc-du-Trieux, Ploulec'h, Lanmodez, Saint-Quay-Perros, Coatréven, Rospez, Squiffiec, Chevrengny (02), Épinouze (26) et Raucourt-au-Bois (59). À l'époque, l'industrie des monuments produisait des catalogues allant du monument complet aux statues de poilus et autres plaques commémoratives.



Figure 10 : Lanmodez.



Figure 11 : Saint Quay-Perros.

⁵ Voir « 48^e RI Historique du régiment pendant la campagne du 2 août 1914 au 11 novembre 1918 », Rennes, Imprimerie Oberthur, 1920, p. 5.

⁶ Dans le journal *Écho guingampais* du samedi 8 août 1914.

Le socle du monument supporte un fût écoté, surmonté d'un groupe de crucifixion, de type finistérien, sculpté en ronde-bosse, avec le Christ en croix, surmonté du titulus INRI et accompagné de la Vierge, à gauche, et de saint Jean l'Évangéliste, à droite. À la croisée du support des personnages, une Croix de Guerre est visible. À l'avant, au même niveau, le monogramme de sainte Anne (lettres S et A entrelacées) peut être observé.

Il est intéressant de mentionner que ce monument érigé par souscription communale conserve des symboles religieux. Les archives du département montrent que les points de tensions au sein des communautés locales, mais le plus souvent avec l'administration préfectorale, sont liés aux obligations de respecter la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905, relative à la présence de signes religieux sur le domaine public. Les polémiques cesseront après une publication du Conseil d'État, en 1924, qui autorise à faire figurer ces symboles sur les monuments aux morts.



Figure 12 : Groupe de Crucifixion, Croix de Guerre et monogramme de sainte Anne.

3 Les listes des soldats morts à la guerre de 1914-1918

Aujourd'hui, la plaque de granite rose du monument de Trélévern comporte 36 noms de soldats tombés lors de la 1^{ère} guerre mondiale. Il n'en pas toujours été ainsi. La liste, comme toutes celles figurant sur les monuments des communes, a évolué au cours du temps. En analysant les différentes sources que sont : le Livre d'or du ministère des pensions de l'armée de terre, le registre des décès de la mairie de Trélévern, le socle du monument d'origine, la plaque commémorative de l'église et enfin la plaque actuelle, seuls 18 noms se retrouvent en même temps sur les 5 sources.

État du nombre de Morts pour la France recensés sur les différents supports pour la commune de Trélévern				
Plaque commémorative de l'église	Liste Ministère des pensions « Livre d'or »	Monument aux morts 1921	Registre des décès Mairie Trélévern 1914-1925	Monuments aux morts 2005
30 noms	30 noms	32 noms	30 noms	36 noms

La cohérence apparente du nombre d'inscrits dans le Livre d'or, sur la plaque commémorative de l'église et dans le registre des décès de la mairie cache le fait que les noms peuvent être différents sur chacune des listes. Les raisons de ces différences sont multiples.

Rappelons tout d'abord que dès 1914, la qualité de « **Mort pour la France** » est attribuée aux civils et aux soldats victimes de la guerre, décédées entre le 2 août 1914 et le 24 octobre 1919, morts sur le champ de bataille ou à cause de dommages directement imputables au conflit. Le ministère de la Guerre tiendra à jour un fichier de tous les soldats honorés de cette mention.

La loi du 25 octobre 1919, « relative à la commémoration et à la glorification des morts pour la France au cours de la Grande guerre » permet à l'État de lancer le projet d'établissement d'un « Livre d'or », comprenant les noms de tous ces héros, qui sera déposé au Panthéon. Le ministère des Pensions, nouvellement créé, est chargé d'établir, la liste des Morts pour la France de chaque commune. C'est en 1929, que cette liste est adressée aux maires de communes qui la contrôlent et l'amendent. Des décalages tels que ceux recensés à Trélévern entre les sources citées sont dues à la longueur de période recensement et à l'application plus ou moins formelle des critères d'inscription. En principe, les personnes mentionnées sont celles qui sont nées ou résidaient dans la commune au moment de la mobilisation. Pour une part, les divergences entre les listes communales de Morts pour la France et les noms portés sur les monuments aux morts s'expliquent par une interprétation laissée à l'initiative des maires. En consultant la liste en annexe il peut être constaté que ces cas existent pour Trélévern.

Ce n'est qu'en 1935, que la forme que devra prendre le Livre d'or est fixée : 120 volumes devaient être imprimés en plusieurs exemplaires, dont un serait déposé au Panthéon. Les contraintes budgétaires, puis le début de la Seconde Guerre mondiale, mirent fin au projet. Le temps faisant son œuvre, les remarques de familles, les découvertes d'informations dans les archives, la présence du même nom sur deux monuments aux morts, ont permis d'amender la liste initiale.

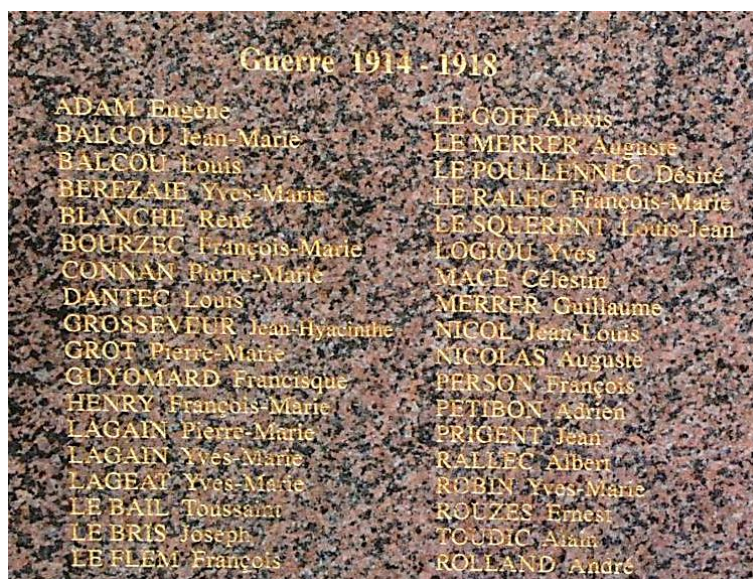


Figure 13 : Extrait de la plaque de 2005 du monument aux morts de Trélévern.

La poursuite des recherches devrait cependant nous permettre de répondre aux questions tirées de l'analyse des discordances des sources :

- François Guyomard, né à Trélévern, inscrit au registre des décès ne figure ni sur le monument de 1921 ni sur celui de 2005.
- Emmanuel Le Boustouller, né à Trélévern, ne figure que sur le Livre d'or du ministère des pensions.
- Heumery Eugène Marie, né à Lanvellec, inscrit sur le Livre d'or et sur le registre des décès de Trélévern, ne figure pas sur le monument de 2005.
- Eugène Le Guen ne figure que sur la plaque commémorative de l'église.
- René Blanche et André Rolland ne figurent que sur le monument de 1921.

Ces hommes, comme le rappelle le « *Journal des marches et opérations du 73^e régiment d'infanterie territoriale*, » auquel appartenaient le lieutenant Adrien Petitbon et le caporal François Marie Le Person, Morts pour la France et inscrits sur toutes les sources étudiées « *se recrutai[en]t parmi les rudes populations des Côtes-du-Nord .../... ces gars bretons .../.... Corps trapu, sans élégance naturelle ou acquise, âme difficile à pénétrer, défendue encore par la particularité du langage .../... Mais ce sont des gens d'une résistance extraordinaire, durs à la souffrance, et dès qu'ils se sont donnés, d'un dévouement sans bornes, tenaces comme personne, très sensibles à l'honneur. Lorsqu'à travers la lande ou les champs étroits, le tocsin s'est propagé de clocher en clocher, le paysan breton, un peu étonné, a compris. Têtu, il est parti, prêt à la bonne besogne, et il a rejoint Guingamp, la cité aux murs gris, sans vantardise. ».*

Pour tout cela ils méritent notre souvenir.

Crédits photos :

Figures 1, 3 et 4, 8 à 13 : Philippe Carmillat.

Figure 2 : Yolande Quillec.

Figures 5 à 7 : Reproductions cartes postales : Collection privée.

Annexe : Répartition selon 5 sources des noms des soldats de Trélévern morts pendant la guerre de 1914-1918										
Nom	Prénom	Date naissance	Lieu naissance	Affectation	Grade	Livre d'or	Eglise	Mairie	Monu ^{mt} 1921	Monu ^{mt} 2005
ADAM	Eugène Marie	08/04/1895	Pleudaniel	3 ^e Rgt de Tir	Soldat	X	X	X	X	X
BALCOU	Jean Marie	08/01/1882	Trélévern	48 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
BALCOU	Louis Marie	20/01/1888	Trélévern	418 ^e RI	Soldat		X		X	X
BEREZAIE	Yves Marie	24/01/1872	Servel	75 ^e RTI	Soldat	X	X		X	X
BOURZEC	François Marie	31/01/1887	Plouégat-Moysan	154 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
CONNAN	Pierre Marie	11/02/1898	Trélévern	151 ^e RI	Soldat	X	X	X		X
CONNAN	Julien Marie						X			
GROSSEVEUR	Hyacinthe	07/09/1894	Trélévern	5 ^e DEF	Mat-Inf		X		X	X
GROT (LE)	Pierre Marie	14/03/1890	Trélévern	151 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
GUYOMARD	François	03/03/1893	Trélévern	2 ^e DEF à Toulon	Marin		X	X		
GUYOMAR	Francisque	24/06/1886	Trélévern	41 ^e RIC	Soldat	X	X	X	X	X
HEMEURY	Eugène Marie	24/06/1895	Lanvellec (29)	72 ^e RI	Caporal	X		X		
HENRY	François Marie	10/02/1882	Trélévern	1 ^e RIC	Soldat	X	X	X	X	X
LAGAIN	Pierre Marie	26/01/1887	Trélévern	332 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
LAGAIN	Yves Marie	05/04/1878	Trélévern	75 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
LAGEAT	Yves Marie	18/06/1887	Trélévern	155 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
LE BAIL	Pierre Marie				Matelot		X		X	X
LE BOUSTOULLER	Emmanuel	01/11/1892	Trélévern	2 ^e RI	Soldat	X				
LE BRIS	Joseph Marie	09/04/1886	Minihy-Tréguier	71 ^e RI	Soldat	X		X	X	X
LE DANTEC	Louis Marie	08/09/1888	Trélévern	5 ^e RIC	Soldat	X		X	X	X
LE FLEM	François	15/03/1897	Kermaria-Sulard	225 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
LE GUEN	Eugène						X			
LE MERRER	Auguste Marie	10/03/1896	Trélévern	410 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
LE MERRER	Guillaume Pierre Marie	17/07/1897	Coatréven	125 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X

Nom	Prénom	Date naissance	Lieu naissance	Affectation	Grade	Livre d'or	Eglise	Mairie	Monu ^{mt} 1921	Monu ^{mt} 2005
LE POULENNEC	Désiré Auguste Louis	11/09/1882	Trélévern	120 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
LE RALLEC	François Marie	04/04/1885	Pleumeur-Bodou	RIC du Maroc	Soldat	X		X	X	X
LE SQUEREN	Jean	07/07/1889	Trélévern	355 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
SQUEREN	Louis Marie	22/01/1895	Trélévern	Navire Finistère	Mat-can		X	X	X	X
LOGIOU	Yves Marie	19/04/1895	Langoat	188 ^e RI	Sergent	X	X	X	X	X
NICOL	Jean Louis	31/01/1887	Trélévern	248 ^e RI	Caporal	X		X	X	X
NICOLAS	Auguste François Marie	27/08/1884	Prat	248 ^e RI	Soldat	X	X	X		X
PERSON (LE)	François Marie	23/07/1877	Brélévenez	73 ^e RTI	Caporal	X	X	X	X	X
PETIBON	Adrien	17/06/1876	Trélévern	73 ^e RTI	Lieutenant	X	X	X	X	X
PRIGENT	Jean François	19/11/1884	Trélévern	19 ^e RI	Soldat	X		X	X	X
RALLEC	Albert	25/11/1891	Plevenon (22)	71 ^e RI	Soldat	X			X	X
ROBIN	Yves Marie	1900		Navire Rancagua	Mousse		X	X	X	X
ROUZES	Ernest Claude Marie	07/11/1893	Trélévern	175 ^e RI	Soldat	X	X	X		X
TOUDIC	Alain	25/01/1896	Kermaria-Sulard	32 ^e RI	Soldat	X	X	X	X	X
BLANCHE	René									X
LE GOFF	Alexis Louis Marie	17/06/1893	Plouguil	248 ^e RI	Sergent				X	X
MACE	Célestin								X	X
ROLLAND	André									X

Légende	
RI : Régiment d'Infanterie	DEF : Dépôt des 2 équipages de la Flotte
RTI : Régiment Territorial et d'Infanterie	Mat-Inf : Matelot infirmier
RIC : Régiment d'Infanterie Coloniale	Mat Can : matelot canonnier